

Enquête publique unique

Projet de réouverture d'une carrière de grès rose d'Erquy au lieu-dit Lourtuais par la SARL Bretagne Granits.

Demande d'autorisation environnementale et mise en compatibilité du PLU d'Erquy.

Remise du dossier, registres et les pièces rattachées :

Je soussigné, Raymond LE GOFF, agissant en tant que commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par décision de M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, en date du 24 novembre 2020, certifie avoir déposé ce jour :

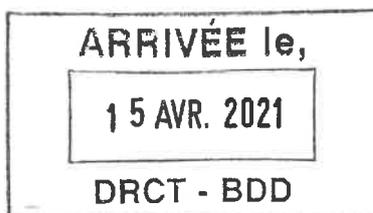
- les dossiers à l'enquête publique : dossier autorisation environnementale et dossier distincte de mise en compatibilité du PLU d'Erquy.
- les registres de recueil des observations : l'un pour l'AE et l'autre PLU.
- L'ensemble des courriers ou mémoires a été annexé et rattaché aux registres respectifs.

Ainsi que les mails reçus hors délais.

Fait à Saint-Brieuc le 15 Avril 2021

Raymond LE GOFF

Certificat de remise :



Enquête publique unique

Projet de réouverture d'une carrière de grès rose d'Erquy au lieu-dit Lourtuais par la SARL Bretagne Granits.

Demande d'autorisation environnementale et mise en compatibilité du PLU d'Erquy.

Remise du rapport, avis et conclusions du commissaire-enquêteur

Je soussigné, Raymond LE GOFF, agissant en tant que commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par décision de M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, en date du 24 novembre 2020, ai procédé ce jour à la remise de mon rapport unique, et de deux documents distincts – l'un concernant l'autorisation environnementale et l'autre la mise en compatibilité du PLU, consacrés à « conclusions et avis » en préfecture des Côtes d'Armor, à savoir :

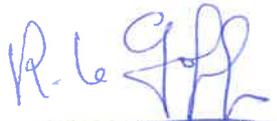
- Le rapport d'enquête unique ;
- Les conclusions et l'avis concernant l'autorisation environnementale ;
- Les conclusions et l'avis au sujet de la mise en compatibilité du PLU.

En un exemplaire papier et en formule numérisée: Pdf et Word.

Un exemplaire de l'ensemble de ces documents sera transmis directement par mes soins à M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le rapport avis et conclusions deviennent publics à compter de ce jour et doivent dès lors être tenus à la disposition du public pour consultation. En outre, il est signalé qu'en application de l'article R 123-21 du code de l'environnement la Préfecture est invitée à effectuer une publication sur son site internet du rapport, avis et conclusion pendant un an. A cet effet, une copie numérique signée est remise ce jour.

Fait à Saint-Brieuc le 15 Avril 2021


Raymond LE GOFF

Certification de la remise :

